



## APPROVISIONNEMENT DES PHARES.

Des soumissions cachetées seront reçues à ce Bureau jus qu'à VENDREDI, le PREMIER jour de JUIN prochain, à Midi, pour un approvisionnement de 850 Gallons d'huile de blanc de Baleine, de la meilleure qualité, pressée à froid, pour les Phares Provinciaux, au-dessus de Lachine, un tier de cette huile devra être de matière première et se maintenir limpide à 30° Fahrenheit, et les deux autres tiers à 34°; le tout sujet à inspection et preuve avant l'acceptation et de plus à être mesuré s'il est jugé nécessaire.

Toute cette huile devra être fournie dans des barils cerclés en fer, contenant cinquante gallons chacun et en très bon ordre; elle devra être livrée au risque du fournisseur, sur tel quai, près du Bassin du Canal Lachine, à Montréal et à tel jour, le ou vers le 1er de Juillet prochain, qui pourra être fixé dans le contrat.

Des soumissions seront aussi reçues en même temps pour 6,500 gallons d'huile de Charbon, non explosive, de la meilleure qualité, qui devra être fournie dans des barils cerclés en fer, contenant 20 à 50 gallons chacun et qui devra être livrée au risque du fournisseur, au temps ci-dessus mentionné, à Montréal.

Les barils seront fournis par l'adjudicataire et le prix en sera inclus dans celui des huiles.

—AUSSI—

### Un Bateau à Vapeur demande.

Des soumissions cachetées seront reçues en même temps pour un Bateau à Vapeur qui devra transporter et livrer les approvisionnements annuels (consistant en environ 160 barils d'huile, et 40 tonneaux d'autres articles) aux Phares situés sur le Fleuve St. Laurent et sur les Lacs intérieurs savoir: sur les Lacs St. Louis et St. François, le fleuve St. Laurent, entre Brockville et Kingston, les Lacs Ontario, Erié, Sainte-Clair et Huron et la Baie Georgienne.

L'aide de l'équipage du bateau sera requis pour la livraison des provisions.

Les personnes qui seront chargées par ce département de ces approvisionnements seront reçues à bord, et le vaisseau devra transporter d'un Phare à l'autre tous les articles que la personne en charge indiquera.

Le bateau pourra transporter d'autre fret, pourvu que que cela ne nuise pas à la livraison convenable des approvisionnements.

On devra mentionner une somme totale pour l'accomplissement de ce service. Toutes autres informations concernant ce transport pourront être obtenues en s'adressant à ce Bureau.

Des soumissions séparées, adressées au soussigné, seront reçues pour chacun de ces services et devront être endossées respectivement: "Soumission pour l'Huile de Blanc de Baleine," "Soumission pour l'Huile de Charbon," "Soumission pour la livraison des approvisionnements des Phares."

Les soumissionnaires devront donner leurs noms et adresses au long, et fournir la signature de deux personnes solvables qui voudront se porter cautions et se rendre responsables pour l'exécution du contrat.

Le département ne sera tenu d'accepter la plus basse ni aucune des Soumissions.

Par ordre,

F. BRAUN  
Secrétaire.

Département des Travaux Publics,  
Ottawa, 4 Mars 1866.

## L'HISTOIRE DU CANADA

EN

### TABLEAUX

PAR

LE RÉV. JEAN LANGEVIN,  
Principal de l'Ecole Normale Laval.

DEUXIEME EDITION

Revue et corrigée par l'Auteur.

A vendre à la librairie de

NOÉ LANGEVIN,

No. 7, rue Saint-Joseph, Haute-Ville.

N. B.—Cette brochure comprend: 1o. Les événements politiques. 2o. Les événements religieux. 3o. Des listes des Vice-Rois, Gouverneurs, Intendants. 4o. Des listes des Ar chevêques et Evêques. 5o. Les découvertes, batailles traités de paix, fondations, etc., sous la domination française et la domination anglaise.

21 déc. 1865.

**Quelle infamie!!!** Des mères refusent à leurs enfant la santé et le bonheur. Ne savez vous que le seul moyen de conserver le gencives, de blanchir les dents, et d'éviter toutes souffrances si atroces de la bouche, est de se servir du Philodonte du Docteur Pourtier.



## Bills Privés.

LES personnes qui, dans le Bas-Canada, se proposent de s'adresser à l'ASSEMBLEE LEGISLATIVE pour obtenir la passation de BILLS PRIVÉS ou LOCAUX, portant concession de privilèges exclusifs ou de pouvoirs de corporation pour des fins commerciales ou autres, ou ayant pour but de régler des arpentages ou définir des limites, ou de faire toute chose qui aurait l'effet de compromettre les droits d'autres parties, sont par les présentes notifiées que, par les règles 53ème et suivante du Conseil Législatif et de l'Assemblée Législative respectivement (lesquelles règles sont publiées au long dans la Gazette du Canada), elles sont requises d'en donner DEUX MOIS D'AVIS (spécifiant clairement et distinctement la nature et l'objet de la dite demande), dans la Gazette du Canada, en anglais et en français, et aussi dans un journal anglais et dans un journal français publiés dans le district concerné. Le premier et le dernier de tels avis devant être envoyés au Bureau des Bills Privés de chaque Chambre.

Toutes pétitions pour Bills Privés doivent présentées dans les trois premières semaines de la session.

J. E. DOUCET,  
Greffier du Bureau des  
Bills Privés,  
C. Législatif.

ALFRED TODD,  
Greffier-en-chef du  
Bureau des Bills Privés,  
A. Législative,

Québec, 8 mars 1866.



## Envois Américains—Escomptes.

DÉPARTEMENT DES FINANCES,

Douanes, Québec, 6 mars 1866.

L'HON. Ministre des Finances a enjoint que désormais les Avis Hebdomadaires soient publiés et fournis aux Percepteurs des Douanes, relativement au taux de l'escompte qui doit être alloué sur les Envois Américains, lequel sera en conformité du prix de l'or tel qu'il est représenté par le change, à un taux égal. De tels avis devront paraître chaque samedi dans la Gazette du Canada.

R. S. M. BOUCHETTE.

DÉPARTEMENT DES FINANCES, DOUANES.

Ottawa, 23 mars 1866.

EN conformité à l'ordre ci-dessus, avis est par le présent donné que l'escompte autorisé est déclaré devoir ce jour; être de 23 p. 100, lequel pourcentage de déduction devra être continué jusqu'au prochain avis hebdomadaire, et s'appliquer à tous les achats faits aux Etats-Unis pendant cette année.

R. S. M. BOUCHETTE.

8 mars 1866.

## George McNeil,

PROFESSEUR DE MUSIQUE,

No. 4, Rue Sainte-Marie, No. 4,  
FAUBOURG SAINT-JEAN,

Donne des leçons de piano à des prix raisonnables.

## A Louer,

CHAMBRES ET BUREAU,

No. 14, rue Haldimand, Haute Ville,  
Quebec.

J. B. C. HEBERT ET JOS. ANCTIL, N. P.

No. 18, rue Ste. Famille.

## JOSEPH DONATI,

HORLOGER ET BIJOUTIER.

No. 12, Rue Saint Valier, Saint Sauveur,

Remercie ses amis et le public en général de l'encouragement qu'ils lui ont donné, et les informe qu'il a en main un assortiment complet de

MONTRES, BAGUES, JOYEUX, Etc.,

qu'il répare et nettoie les Montres, Horloges, etc, etc. le tout à TRES BAS PRIX.

Ses pratiques du Faubourg St. Jean sont priées de se rappeler son changement de local.

## RECREATIONS

## TECHNOLOGIQUES

PAR

H. DE CHAVANNES.

A Vendre chez le soussigné cet ouvrage, comprenant: La mégisserie, moulinage, Notice historique sur l'industrie sérigène, etc. La Chartreuse, par Louis Friedel—L'Aveugle de Marcenay, par Just Girard—La Famille de Bellefond, par Mad. Fanny de Moussay—Le Vesuve, par de Chavannes—Patrice ou le Pionniers de l'Amérique du Nord, par le même—Les plus belles Cathédrales de France, par l'abbé J. J. Bourrassé—Londres la cité des merveilles, par l'abbé Robert—Le Génie du Christianisme, par le vicomte de Chateaubriand—Voyage en France, par Mad. Tastu—Eugénie ou la Vierge du Canada, par un missionnaire—Le Clergé de France, par E. Bocquart—Mœurs des Israélites et des Chrétiens, par l'Abbé Fleury, Prieur d'Argenteuil—Histoire des Colonies Françaises et des Etablissements Français en Amérique, par M. J. J. E. Roy—Les Soirées de Famille, par A. Siret—Les Hommes Célèbres de la France, par R. d'Exauvillez—Tobie ou la bonne éducation récompensé; par l'Abbé Henry—Louise ou la 1ère Communion, par l'Abbé Vincellet, chanoine—Voyages à la recherche de Sir John Franklin, par Henri Feuilleret.

On peut se procurer à cette librairie Papier pour écoles Cahiers, Papier à Billet, Encre, Savon d'odeur, Plumes, Crayons, Enveloppes blanches et jaunes, etc.

Toujours en mains, Livres de Prières, de Prix, d'Ecoles Livres Blancs, Brochures, Chapelets, Images, Scapulaires, Médailles, Carton, Eau-de-Cologne, Cartes à jouer, etc.

AU COMPTANT SEULEMENT,

NOÉ LANGEVIN,

Libraire,

No. 7, rue Saint-Joseph, Haute-Ville.

21 déc. 1865.

## EN VENTE

Chez les principaux libraires de Québec et de Montréal, le

## GUIDE THEORIQUE ET PRATIQUE

DES

MANŒUVRES DE L'INFANTERIE,

Et une boîte de théorie avec laquelle on peut exécuter toutes les évolutions d'une compagnie et d'un bataillon.

Prix du livre, 3s.

La boîte de théorie, 7s. 6d.

Les deux ouvrages réunis, 10s.

Cet ouvrage est approuvé par les plus hautes autorités militaires du pays. Et recommandé aux miliciens dans les termes les plus chaleureux, par les honorables adjudants généraux pour le Bas et le Haut-Canada, M. le président de l'école militaire, le colonel Gordon, M. le capitaine Bradburne, adjudant de cette même école, et par les colonels Sewell et Wily, deux vétérans de l'armée anglaise.

—AUSSI—

Offert en vente chez M. Desbarats, à Québec, et chez M. Rolland, à Montréal,

Le "Code Militaire," prix 50 centins.

Exercices et manœuvres d'infanterie, 50 centins.

L'aide mémoire du carabinier volontaire, 15 centins.

Tableau synoptique des évolutions d'un bataillon, 37½ centins.

Québec, 22 avril 1865.

## ATELIER TYPOGRAPHIQUE DE

"L'ORGANE DE LA MILICE."

ON exécute à cet atelier toutes sortes d'impressions, telles que BLANCS POUR LA PROCÉDURE JUDICIAIRE, BLANCS POUR ACTES NOTARIAUX, PAMPHLETS, CIRCULAIRES, CARTES DE VISITE ET D'AFFAIRES, LETTRES FUNÉRAIRES, etc., etc. Québec, 13 avril 1865.

## ABONNEMENT

Un an..... \$1.50

Six mois..... 0.90

PAYABLE D'AVANCE.

On ne s'abonne pas pour moins de six mois.

## ANNONCES:

1re insertion..... 8 cts. la ligne.

2me " etc..... 2 cts. "

Pour annonces à long terme, conditions libérales.

## S'ADRESSER,

Pour tout ce qui concerne l'administration et la rédaction à MM.

G. AMYOT ET CIE,

Rue Ste. Marguerite, 63,

St. Roch, Québec.

Ceux qui veulent cesser de recevoir le journal doivent en avertir l'administration un mois avant l'expiration du terme de l'abonnement, et payer leurs arrérages, autrement ils seront censés continuer un autre semestre.